Commune de Vallons-de-l'Erdre

PLAN LOCAL D'URBANISME

Saint-Sulpice-des-Landes

Plan de zonage n°2/2

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 04/02/2020
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
de Saint-Sulpice-des-Landes

Fait à Vallons-de-l'Erdre
Le Maire,

ARRETE LE : 16/07/2019
APPROUVE LE : 04/02/2020

auddicé urbanisme
auddice.com

Hauts-de-France (Siège social)
ZAC de l'Innovalomm
5 rue des Mûriers
60200 Compiègne
Tél. 03 27 30 16 30

Sud-de-France
Zone Crapon
Rue Jean-Baptiste Lamoigne
84300 Cavaillon
Tél. 02 41 51 98 00

Saint-Herblain (Ouest)
ZAC Bas-Rhin
1 Place Aristide Briand
44800 Saint-Herblain
Tél. 02 51 80 51 08

Saint-Normandie (Ouest)
Parc d'Activités La Long Buisson
Bâtiment Le Nénuphar - Bât. 1
27600 La Vaupalière
Tél. 02 32 50 99 12

Grand-Est
Espace Saint-Croix
6 Place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 09 74 04 05 01

Légende

- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Parc paysager identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Boisement identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination pour de l'artisanat et commerce de détail ou de l'industrie au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination pour de l'habitat au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination pour de l'habitat ou hébergement hôtelier ou touristique au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

- Ua : Secteur urbain historique
- Ub : Secteur urbain pavillonnaire
- Ub2 : Secteur urbain pavillonnaire avec une sensibilité de gestion des eaux pluviales
- Ue : Secteur urbain à vocation principale d'activités économiques
- Ul : Secteur urbain à vocation principale d'équipements
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur agricole destiné aux activités isolées
- N : Zone naturelle
- Nf : Secteur naturel forestier
- Ne : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements liés à l'activité de carrière
- Nk : Secteur destiné à l'exploitation des richesses du sous-sol
- Nl : Secteur naturel destiné aux équipements publics ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique
- Ns : Secteur naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif isolés

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	2348 m²	Aménagement du carrefour, réalisation d'espace public et de stationnement	Commune
ER n°2	189 m²	Accès nécessaire à l'entretien d'un point d'eau naturel	Commune
ER n°3	648 m²	Création d'un réseau d'eau pluviale	Commune

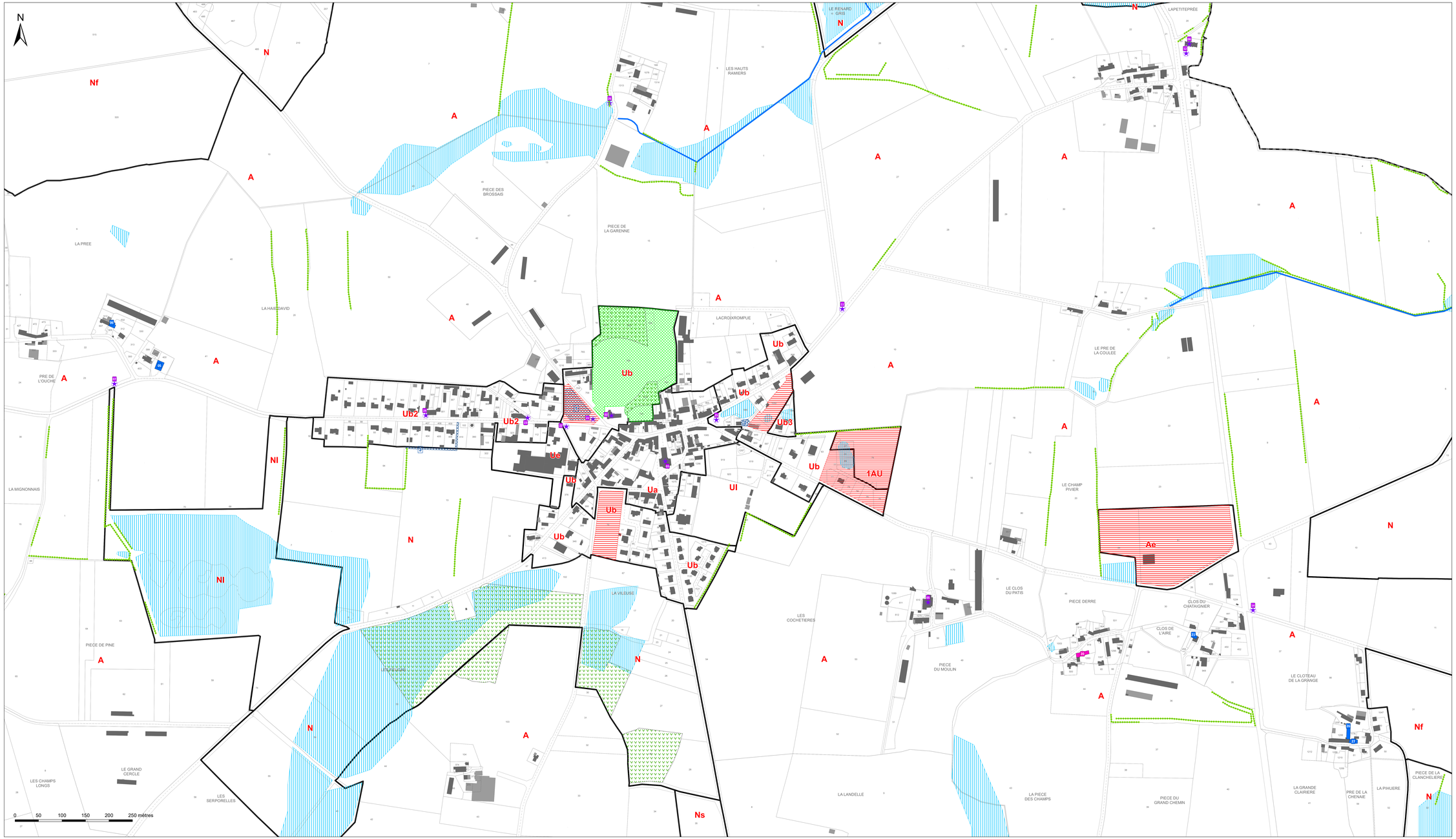

Source du fond de plan: DGFiP , Cadastre Millésime Octobre 2019.